



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2015 fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PART IMPORTANTE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

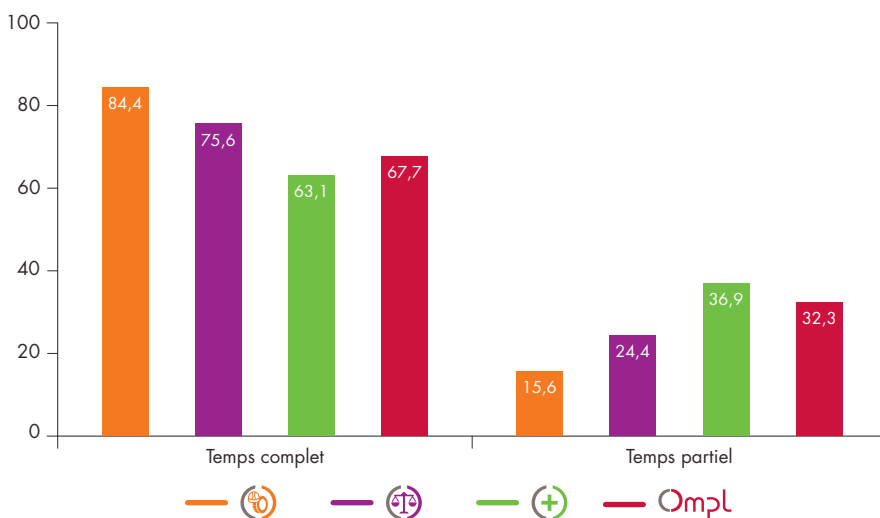
Plus de deux tiers des salariés du champ de l'OMPL travaillent à temps complet.



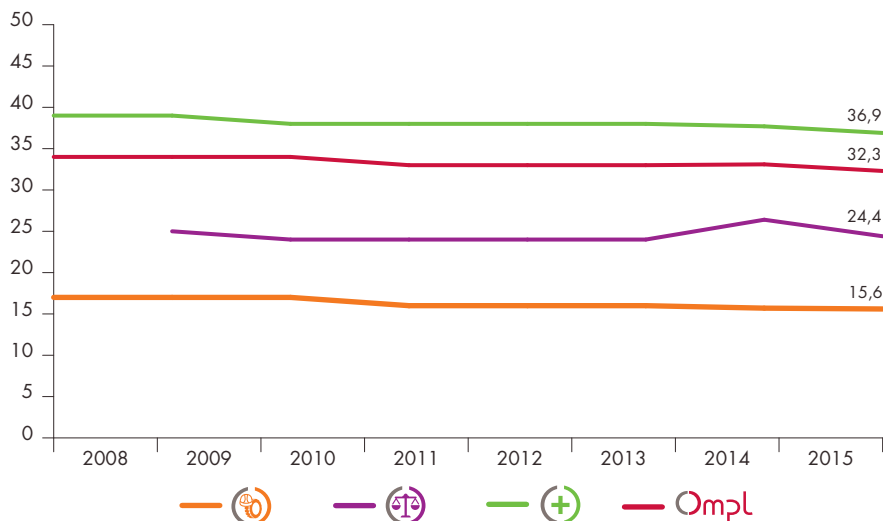
LÉGER REPLI DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

Le taux de salariés à temps partiel tend à diminuer sur la période. Il baisse de 1,7 point.

Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)



Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)



Secteur cadre de vie-technique

Secteur juridique

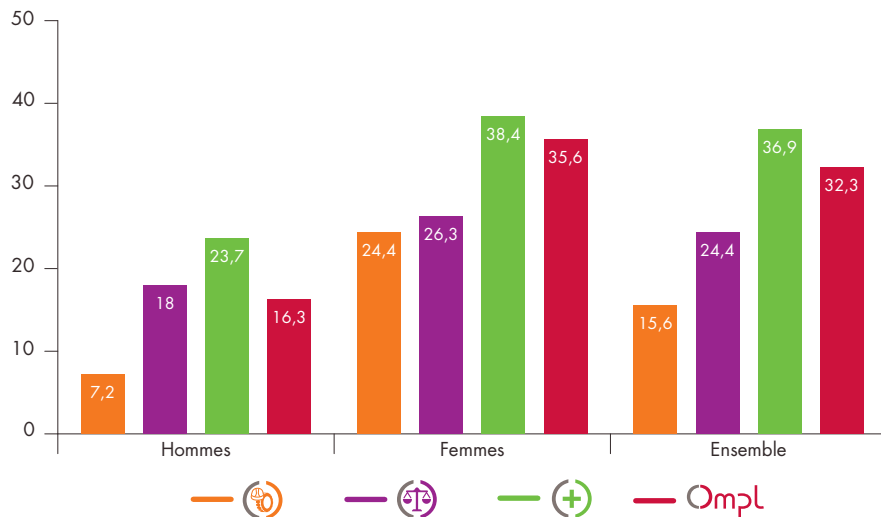
Secteur santé



FÉMINISATION MARQUÉE DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes.

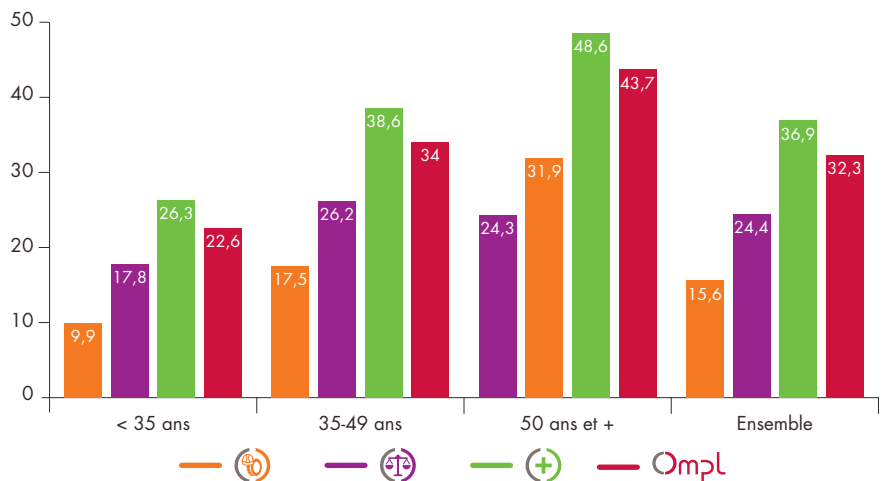
Taux de salariés à temps partiel par genre (%)



PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

Dans le champ de l'OMPL, le travail à temps partiel concerne plus d'un tiers des salariés de plus de 50 ans, un taux supérieur de 21,1 points à celui des salariés de moins de 35 ans.

Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)



OUVRIERS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

Le temps partiel est plus développé chez les ouvriers. Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les professions intermédiaires.

Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)

Catégories sociales	🕒	⚖️	+	Ompl
Cadres	13,3	17,7	42,7	31,6
Professions intermédiaires	10,2	16,9	31,2	26,9
Employés	27,2	23,4	35,7	32,6
Ouvriers	19,9	54,3	63,3	57,5
Ensemble	15,6	24,4	36,9	32,3



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La part de CDD au sein du champ de l'OMPL varie fortement d'une région à l'autre. Il est maximal pour la Normandie (31,4 %) et il est minimal pour la Bretagne (10,4 %).

Part de salariés à temps partiel par région (%)

Régions				Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	17,3	29,6	41,4	15,3
Bourgogne-Franche-Comté	17,5	29,2	39,9	19,2
Bretagne	16,2	22,8	37,9	10,4
Centre-Val de Loire	17,0	22,5	34,4	12,4
Corse	15,0	25,3	31,2	29,2
DOM	17,5	16,7	24,5	21,0
Grand Est	16,6	25,5	39,7	13,7
Hauts-de-France	14,0	26,0	40,0	12,5
Île-de-France	12,4	19,2	31,4	24,8
Normandie	15,6	28,8	37,2	31,4
Nouvelle-Aquitaine	15,9	28,9	35,5	17,0
Occitanie	18,0	30,4	38,6	20,1
Pays de la Loire	17,5	27,6	39,1	15,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18,1	29,5	36,6	12,5
Ensemble	15,6	24,4	36,9	32,3